

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du jeudi 13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 12  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 13

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguée ayant donné pouvoir :** Mélanie LECOURT.

**Délégués excusés :**

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

**Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE 2025**

Dans le cadre du contrat d'occupation d'un local en gare de Reignier établi entre la SNCF et le SM4CC, il est prévu le versement d'un dépôt de garantie de 800€ (article 8).

Celui-ci sera restitué au SM4CC à la fin du contrat dès lors où l'état des lieux ne relève pas d'anomalie.

Le versement de ce dépôt de garantie doit être imputé au compte 275 "dépôts et cautionnements versés".

Pour ce faire, au vu des crédits disponibles, certains articles des chapitres de la section d'investissement doivent être modifiés comme suit :

**N°2025-13-11/09**

**Budget annexe 2025 :**

**- Section d'investissement**


Crédits à réduire – DEPENSES		Crédits à ouvrir – DEPENSES	
<u>Chapitre 21</u>		<u>Chapitre 27</u>	
Article 2158 "Installation, matériel et outillages techniques - autres"	800€	Article 275 "Dépôts et cautionnements versés "	800€
<b>TOTAL</b>	<b>800€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>800€</b>

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : (13 voix pour)

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget annexe 2025 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 13 novembre 2025

*D.G.S.*

Le Président, Stéphane VALLI	Le Secrétaire de séance Pascal POCHAT-BARON
 Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes <b>SM4CC</b>	